

## REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2017

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 7 avril 2017 à 20 heures sous la présidence de Jacky BONIN , maire et en présence d tous les conseillers municipaux.

Après avoir approuvé le compte rendu de la séance précédente, les points suivants ont été étudiés :

**DECISIONS DU MAIRE** : Suite au décès de Madame Madeleine SASSOT, le maire décide d'accepter un don de 30 euros pour l'entretien du cimetière et de 30 euros pour l'entretien de l'église et renouvelle ses condoléances à la famille.

**TAUX D'IMPOSITION 2017** : Le maire informe le conseil municipal que suite à la fusion des communautés de communes Cœur de Bresse et Cuiseaux Intercom et à la mise en place de la fiscalité professionnelle unique, les communes de l'ancienne communauté « Cœur de Bresse » doivent baisser leurs taux afin de compenser la hausse des taux intercommunaux. Une attribution de compensation sera versée à chaque commune afin de ne pas les pénaliser financièrement et de permettre ainsi aux contribuables de ne pas subir de hausse ( sur les mêmes bases ). Le conseil municipal décide de voter les taux suivants : Taxe d'habitation 13.43 % ;Taxe foncière sur le bâti 10.57 % ; Taxe foncière sur le non bâti 24.03 %.

**BUDGET 2017** : Le conseil municipal vote le budget qui s'équilibre en section d'investissement à 577.060,00 euros. Concernant la section fonctionnement, il s'agit d'un budget en sur équilibre puisque les dépenses sont inscrites pour 394.551,00 euros et les recettes pour 463.590.00 euros.

**Principaux projets** : Travaux « Le Rustique » avec remise aux normes des sanitaires et réfection de la terrasse (60.446,00), sentiers des balades vertes (11.000,00), chemin piétonnier mairie/chemin du stade (96.464,00), aménagement local associatif dans maison LONJARET (175.000,00) auxquels s'ajoutent quelques travaux de voirie , achat de matériel divers et acquisition de deux parcelles de terrain.

**RAPPORT CLECT** : .Le maire rappelle au conseil municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées instituée le 5 janvier 2017 suite au passage en fiscalité professionnelle unique s'est déterminée sur les attributions de compensation corrigées au titre de la neutralisation fiscale et afin d'éviter des variations de fiscalité ménage entre communes. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport de cette commission qui prévoit le versement d'un montant de 25.764 euros à notre commune.

**CONVENTION CADRE CENTRE DE GESTION** : Le conseil municipal décide d'autoriser le maire à signer la convention cadre « missions facultatives » du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale ouvrant la possibilité à la commune de faire appel aux missions facultatives du Centre de Gestion .

**DUREE D'AMORTISSEMENT** : Le conseil municipal fixe la durée d'amortissement à 1 an pour le remplacement des lampes et des travaux d'éclairage public et à 5 ans les travaux de raccordement électrique du local des chasseurs ; Le maire précise que cette technique comptable permet de constater chaque année la dépréciation des biens et de dégager les ressources nécessaires à leur renouvellement.

**FSL 2017** : Le maire informe le conseil municipal que chaque année depuis 2013, la commune adhère au Fonds Solidarité Logement en raison de l'impact social de ce fonds qui œuvre pour le maintien dans leur logement des familles en difficulté. Le conseil municipal décide de reconduire pour 2017 cette adhésion et autorise le maire à réaliser les formalités nécessaires à cette opération.

**ACQUISITION FONCIERE** : Le maire informe le conseil municipal qu'afin de créer le futur chemin piétonnier qui , à terme, reliera la place de la Maison du Temps Libre au stade municipal, il convient d'acquérir une bande terrain sur la parcelle de Messieurs TREFFOT au droit de la route départementale. Après négociations avec les propriétaires, il a été défini un prix d'acquisition fixé à 20 euros le mètre carré pour la partie située en carte communale soit environ 350 mètres carrés. Pour la partie non constructible, les propriétaires ont préféré un échange avec une parcelle appartenant à la commune selon un plan de division établi par le cabinet SOULAGE à LOUHANS . Après examen, le conseil municipal donne son accord pour cette transaction et désigne Maitre VALLUCHE, notaire à LOUHANS pour la rédaction de l'acte en précisant que tous les frais seront à la charge de la commune.

**ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2017** : Après étude, le conseil municipal décide d'attribuer ,en fonction de critères bien précis, les subventions aux organismes demandeurs ainsi qu' la cantine scolaire (1.200 euros) et la coopérative scolaire (600 euros).

**JARDIN PARTAGE** : Le maire informe le conseil qu'une association envisage de se constituer sur la commune afin de créer un jardin partagé dont l'objectif serait d'échanger autour de la manière de développer une activité innovante et écologique de culture maraîchère. A cet effet, la future association souhaite un accord de principe sur la mise à disposition par la commune d'un terrain situé, de préférence, dans le bourg. Après débat, le conseil municipal accepte de mettre à disposition une parcelle de terrain situé près de la future maison des associations et dont l'emplacement exact sera à définir le moment venu.

**RAPPORTS AG** : Mrs REMONDY et PERRAULT, délégués, font une synthèse des assemblées générales du SYDESL et du SIERL qui n'appellent aucune remarque particulières.

**RENEGOCIATION PRET** : Le maire informe que suite à sa demande, la banque ayant octroyé le prêt destiné à financer en partie le garage communal a accepté de renégocier son taux qui passe de 4.60 % à 2.05 %. Cette opération permet de réduire les trimestrialités d'environ 300 euros et de réaliser une économie de 58 % sur le montant des intérêts restant à payer. Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord.

Le conseil municipal définit la composition des bureaux de vote concernant les prochaines élections présidentielles et entend le maire sur la situation de RPI par rapport au dispositif de scolarisation des enfants de moins de trois ans à la prochaine rentrée scolaire pour lequel il manque encore quelques inscriptions.